

Mise en place de l'interconnexion entre le réseau de la Ville de Besançon et le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon (SIAC) - Signature d'une convention

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le 22 mars 2006 la Ville de Besançon et des Syndicats d'eau voisins avaient convenu de la mise en place d'interconnexions de secours des différents réseaux en signant la charte «CAD'Eau». Ce document engageait la Ville et les syndicats à réaliser des travaux permettant de sécuriser la distribution d'eau potable par la connexion des réseaux existants.

Au Nord de Besançon, le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon-le-Duc regroupant 10 communes et desservant 12 814 habitants possède une ressource en eau constituée par un captage dans la nappe alluvionnaire de l'Ognon à la limite des territoires des communes de Châtillon-le-Duc et de Geneuille capable de fournir 350 m³/h d'eau. La station de production d'eau potable située au lieu-dit «Le Marot» alimente 3 réservoirs qui desservent en eau des secteurs déterminés sous des pressions définies par les cotes piézométriques.

En 2008, le SIAC a étudié la mise en place de l'interconnexion avec le réseau bisontin. Les travaux préalables ont été réalisés en coordination avec d'autres concessionnaires sur la commune d'Ecole-Valentin.

La Ville de Besançon dispose aujourd'hui d'une capacité théorique de production supérieure aux seuls besoins actuels, dans des situations normales où elle mobilise en moyenne 23 000 m³ par jour. Cette réserve de capacité disponible peut permettre de subvenir à des besoins ponctuels dans le cadre du plan de secours du Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon.

Le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon sollicite donc la Ville de Besançon sur la possibilité de réaliser une interconnexion de son réseau avec celui de la Ville. L'interconnexion se situerait sur la limite entre les communes de Besançon (chemin de Valentin) et Ecole-Valentin (rue de la Combe au Puits).

Un regard avec compteur sera mis en place sur une parcelle appartenant à la Ville de Besançon. Cette installation permettra d'alimenter un abonné (l'Etrier Bisontin) en temps normal afin de permettre un renouvellement de l'eau dans les réseaux et de secourir une partie des abonnés de la commune d'Ecole-Valentin en cas de problème sur le réseau.

En cas de besoin du Syndicat, une pompe de secours pourra être installée sur le regard et permettre ainsi d'alimenter le réservoir de Barbizet et secourir l'ensemble du Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon, à hauteur de 2 000 m³/j. A contrario et en cas de difficultés sur le réseau bisontin, le SIAC pourra alimenter le réseau bisontin du Point du Jour, à hauteur de 400 m³/j.

Les ventes d'eau respectives, dans un sens comme dans l'autre, feront l'objet de la tarification habituelle pratiquée par la Ville de Besançon vers les communes et collectivités voisines desservies, soit 0,52 €/m³ (tarif 2008).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention bipartite pour l'interconnexion des services et la fourniture d'eau potable avec le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Châtillon (SIAC).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.